

Un vent de prospérité!



Rapport annuel
2009-2010

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.



Val-Éo

Tables des Matières

Conseil d'administration de la coopérative.....	4
Mot du président	5
Mission et objectifs	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	6
Société en commandite Val-Éo.....	7
Bilan coopératif.....	9
Faits saillants de l'exercice	11
1. Processus de consultation publique et réalisation d'étude paysagère et sonore :	
2. Résolutions d'appui de la Municipalité de Saint-Gédéon et de la MRC Lac-Saint-Jean-Est au projet Val-Éo.	
3. Dépôt d'une soumission à l'appel d'offres éolien communautaire d'Hydro-Québec.	
Membership – Coopérative	12
Liste des commanditaires – Société en commandite	
Commanditaires fonciers.....	14
Commanditaires financiers	15
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	16
Société en commandite Val-Éo.....	22
Prévisions budgétaires	
Val-Éo Coopérative de solidarité.....	28
Société en commandite Val-Éo.....	32
Objectifs 2010-2011	35

Conseil d'administration de la coopérative

Administrateurs catégorie membres utilisateurs :

M. Rémy Boulianne, président

1567 rang 6 ouest, Saint-Bruno Qc. G0W-2L0
418-668-8167

Mme Claire Boily, vice-présidente

1422 route 169, Métabetchouan-Lac-à-La-Croix Qc., G8G 1A5
418-349-8416

Jean Boily, secrétaire

1296 rang 4 Sinaï, Saint-Gédéon Qc., G0W-2P0
418-345-8795

M. Yvan Morin

1151 rang 3, Saint-Bruno Qc., G0W-2L0
418-343-3756

Jean Lavoie

1565 rang 5, Saint-Gédéon Qc., G0W-2P0
418-345-8508

Nicolas Côté

1231 Rang Belle-Rivière, Saint-Gédéon Qc, G0W 2P0
418-345-8169

Serge Tremblay

1085 route 169, Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, G8G-1A4
418-349-2840

Administrateurs catégorie membres de soutien

Municipal

Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon,

208 rue De Queen, Saint-Gédéon Qc., G0W 2P0, représentée par M. Bernard Tremblay.

Partenaire

Poste vacant au 31 octobre 2010 (préalablement occupé par Jules Morin représentant Promutuel du Lac-Au-Fjord.)



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo.

L'année 2009- 2010 aura été principalement marquée par la préparation et le dépôt d'un projet éolien, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec visant des projets communautaires de moins de 25 MW. L'annonce de l'attribution d'un contrat d'achat d'électricité à Val-Éo le 20 décembre 2010 est un événement postérieur à la fin d'année financière couverte par ce rapport, mais il serait difficile de ne pas en faire mention car cela vient influencer toute la stratégie et les orientations futures.

Ainsi les efforts de Val-Éo, la vision et l'implication du milieu agricole depuis 2005 ont été récompensés. À ce titre, il faut mentionner que Val-Éo est le seul projet gagnant provenant d'une coopérative (les autres projets sont des partenariats entre des municipalités et des développeurs privés). De plus le Journal La Presse, dans son édition du 23 décembre 2010, qualifiait Val-Éo du projet le plus communautaire au Québec.

Le projet Val-Éo a fait l'objet, au printemps 2010, d'une contestation déterminée d'un groupe d'individus et cela a secoué tant le conseil d'administration que les membres. Vous avez été nombreux à questionner les administrateurs sur l'impact de cette contestation car certains propos ou accusations véhiculés par les opposants étaient lourds à porter. Nous sommes tous des gens qui avons à cœur le développement socio-économique de notre communauté. D'ailleurs, la motivation première du projet Val-Éo était de conserver un contrôle local sur le développement de notre ressource éolienne afin de viser un projet qui minimiserait les impacts et maximiserait les bénéfices. Val-Éo a adapté son projet en fonction du rapport du Centre Québécois de Développement Durable ainsi que de celui du Comité Citoyen mis en place par la municipalité. Dans cette optique, Val-Éo s'engage à faire preuve du maximum d'ouverture envers les citoyens qui manifestent de l'opposition ou de l'inquiétude afin de trouver un compromis, tout en défendant le droit des agriculteurs de mettre en valeur leurs ressources dans le respect des normes établies.

Val-Éo a franchi cette première étape cruciale visant à remporter un appel d'offres tout en demeurant fidèle aux valeurs de développement local qui ont motivé sa fondation. Nous entreprenons maintenant une seconde étape tout aussi importante et complexe qui permettra de matérialiser notre projet. Cette étape nécessitera à nouveau votre implication et nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'appui de nos membres.


Rémy Boulianne, Président



Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 60 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 3 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté. Val-Éo a obtenu un contrat d'achat d'électricité auprès d'Hydro-Québec pour un parc éolien de 24MW dont la construction est prévue pour 2015.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) **Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) **Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) **Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.



Mission et objectifs

Société en commandite Val-Éo

ANNEXE 2.4

La mission de la Société en commandite est de mettre en valeur la ressource éolienne sur les Propriétés visées, ce qui comporte plus spécifiquement les activités suivantes :

- 1) **Conduire les activités permettant d'établir la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les Propriétés visées, ce qui inclut notamment:**
 - a) Les études de potentiel éolien;
 - b) Les études de raccordement aux lignes de transport électrique;
 - c) Les études d'impact environnemental;
 - d) Les études de faisabilité technique permettant d'établir un scénario concret pour un parc éolien, d'estimer le productible d'un tel parc et d'en évaluer la rentabilité attendue.

- 2) **Faire la promotion d'un projet éolien sur les Propriétés visées de façon à en garantir l'acceptabilité sociale et à obtenir des autorités compétentes un contexte réglementaire favorable de même que les permis et autorisations requises, ce qui inclut notamment:**
 - a) Les activités de représentation;
 - b) La publicité, les rencontres publiques et autres moyens permettant de promouvoir le projet auprès des autorités;
 - c) Les demandes de permis et autorisations requises.

- 3) **L'exploitation de la ressource soit directement, soit par la négociation d'une entente avec un ou des partenaires opérateurs, ce qui inclut notamment:**
 - a) L'obtention d'un contrat d'achat d'électricité;
 - b) La recherche de partenaires et la négociation des ententes relatives à l'exploitation du projet;
 - c) La négociation des contrats de fournitures de turbines et autres équipements névralgiques pour l'implantation du projet;
 - d) L'établissement de mécanismes concrets pour la répartition équitable des revenus associés à l'implantation d'éolienne;
 - e) La négociation du financement.

Principes coopératifs

Depuis 1895, les coopératives du monde entier sont guidées par des grands principes. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Leur importance est telle qu'ils ont été actualisés lors du congrès de l'Alliance coopérative internationale qui s'est tenu à Manchester en Angleterre en septembre 1995. *Val-Éo souscrit aux principes énoncés dans la déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'alliance coopérative internationale. Cette déclaration constitue pour l'ensemble des acteurs de Val-Éo un guide qui oriente la prise de décisions dans un cadre de réflexion respectant l'esprit coopératif*

1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous.

L'un des objectifs intrinsèques de Val-Éo est de permettre à tous les propriétaires fonciers et l'ensemble des membres de notre communauté interpellés par le développement éolien de pouvoir adhérer et participer aux bénéfices d'un projet éolien. En plus de l'adhésion de 60 fermes membres, mentionnons le membership de deux municipalités (Saint-Gédéon et Hébertville-Station) ainsi que de Promutuel. Cette large représentation tant des fermes que des municipalités et organisations de développement économique offre une représentation adéquate de l'intérêt collectif dans les décisions entourant le développement de notre ressource éolienne.

2e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

La gestion de la ressource éolienne se fait de façon démocratique. Les membres élisent le conseil d'administration, celui-ci doit néanmoins présenter certaines décisions importantes au vote des membres. Par exemple, avant d'être autorisé à déposer un projet éolien à Hydro-Québec, Val-Éo doit le présenter aux membres et le soumettre à un vote d'approbation. Cela représente un test important pour tout projet et permet aux membres d'exercer leur pouvoir bien au delà de l'élection de leurs administrateurs.

3e principe : Participation économique des membres

La concrétisation de la Société en Commandite Val-Éo a doté la coopérative d'un outil performant pour accroître la participation économique de ses membres dans le projet. Plus de 460 000\$ de capital a été souscrit par des citoyens et entreprises de la communauté, en majeure partie par les membres de Val-Éo. De plus, la mise en place des parts de catégorie C, reconnaissant la superficie exploitable consentie par chaque propriétaire à des fins de développement éolien, permet un juste partage des retombées éventuelles.



Bilan coopératif

4e principe : Autonomie et indépendance

Val-Éo s'est assuré de conserver l'autonomie et l'indépendance reliées à la gestion de la ressource éolienne dans le développement même de sa structure juridique ainsi que dans ses relations avec les partenaires financiers ou opérationnels. Ainsi, les contrats d'options ne peuvent jamais être vendus, les membres doivent obligatoirement approuver chaque phase de développement de la ressource et les ententes conclues avec des partenaires font en sorte de conserver un minimum de 50% des parts votantes dans chaque phase de développement. Dans le cadre de son partenariat avec Algonquin Power, Val-Éo a su trouver un partenaire qui respecte ce besoin d'autonomie et la prépondérance des intérêts locaux dans les décisions reliées au développement de la ressource éolienne.

5e principe : Éducation, formation et information

Val-Éo a organisé des dizaines de rencontres d'information à l'intention de ses membres et des parties prenantes de la communauté, de même que sur des tribunes extérieures à la communauté. L'une de ces conférences a été présentée devant une salle de plus de 350 personnes lors du colloque de l'Association Québécoise de l'énergie éolienne à Matane en mai 2008. De plus, nous avons produit et distribué des documents d'informations sur différents sujets (intégration des éoliennes au territoire, modèle de gestion, etc.), dont un cahier de charge sur le développement communautaire d'un projet éolien. De plus, Val-Éo dispose d'un site web sur lequel sont placés tous les documents relatifs à ses projets éoliens tels que les rapports d'experts, simulations acoustiques, etc.

6e principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales. À ce chapitre, Val-Éo a fait appel à l'expertise de d'autres coopératives (inter coopération) pour son lancement, dont la Coopérative de Développement Régional, Nutrinor et la Coop Fédérée. Maintenant, c'est au tour de Val-Éo de participer à la fondation de coopératives éoliennes : au Québec (coop Éco-Énergie), en Ontario et au Manitoba. Val-Éo s'est notamment rendu au Manitoba afin d'offrir des conférences sur le développement éolien communautaire et a conclu une entente de partenariat avec le Conseil de Développement Économique des Municipalités Bilingues du Manitoba. Ce partenariat a mené à la formation de 2 nouvelles coopératives sur le modèle Val-Éo.

Bilan coopératif

7e principe : Engagement envers la communauté

L'un des objectifs de la mission de Val-Éo est de maximiser les retombées locales et régionales relatives au développement éolien. Le développement économique local est une priorité pour Val-Éo et chacun de nos gestes doit aller en ce sens. Mentionnons notamment le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Gédéon. L'objectif de cette entente étant d'offrir un maximum d'avantages à la municipalité afin de lui permettre de garantir à ces citoyens des retombées adéquates et un regard attentif sur les décisions touchant l'implantation du projet.



Faits saillants de l'exercice

Les principaux points saillants de cet exercice sont reliés à la préparation de la soumission déposée à l'appel d'offres communautaire d'Hydro-Québec.

1- Processus de consultation publique et réalisation d'études paysagère et sonore :

Afin d'offrir un maximum de transparence et de permettre de recueillir les commentaires des citoyens préalablement au dépôt du projet, Val-Éo a entrepris un processus de consultation pré-projet en avril 2010. Ce type de consultation est une première dans le développement de projet éolien au Québec, car les consultations publiques démarrent habituellement après l'obtention d'un contrat d'achat d'énergie. Ce processus a mené dans un premier temps au dépôt d'un rapport par le Centre Québécois de Développement Durable, qui était mandaté pour accompagner le processus de consultation. Mentionnons l'appui de la Société d'énergie du Lac-Saint-Jean dans ce processus. Par la suite, un comité citoyen a été instauré et plusieurs rencontres ont permis le dépôt du rapport du comité citoyen présentant des recommandations et des engagements de Val-Éo. Ces rapports sont disponibles sur le site web de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Certains citoyens ont émis des craintes et des objections par rapport au projet. Les recommandations du rapport du comité citoyen permettent d'offrir des réponses concrètes à la majorité des inquiétudes exprimées et Val-Éo poursuivra le dialogue avec les différentes parties prenantes tout au long de la réalisation des études d'impact.

2- Résolutions d'appui de la Municipalité de Saint-Gédéon et de la MRC Lac-Saint-Jean-Est au projet Val-Éo.

Au terme du processus de consultation publique, la municipalité de Saint-Gédéon et la MRC Lac-Saint-Jean-Est ont toutes deux voté des résolutions d'appuis unanimes en faveur du projet Val-Éo. Le protocole d'entente entre Val-Éo et la municipalité de Saint-Gédéon a été renouvelé.

3- Dépôt d'une soumission à l'appel d'offres éolien communautaire d'Hydro-Québec.

Le 6 juillet 2010, Val-Éo déposait, en collaboration avec Algonquin Power un projet de 24 MW, dans le cadre de l'appel d'offres éolien communautaire d'Hydro-Québec. Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- 8 éoliennes d'une puissance de 3MW, de marque Énercon E-101;
- Connexion au réseau de distribution;
- Un coût de projet d'environ 65 millions de dollars;
- ACCEPTATION du projet par Hydro-Québec confirmé le 20 décembre 2010; Échéancier de livraison des premiers kw/h d'électricité, tel que fixé par Hydro-Québec : 1^{er} décembre 2015.



Membership - Coopérative

Membres utilisateurs

1	2950-2911 Québec inc.(Sylvie Dallaire et Jacques Bouliane)	18	Ferme Minuscule
2	2960-5318 Québec Inc.(Langis Girard et Anne Ouellet)	19	Ferme Morivan inc.
3	2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)	20	Ferme N.G. Côté enr.
4	9124-0648 Québec inc.	21	Ferme Panoramique inc.
5	Alain Lavoie	22	Ferme PauliFraner enr.
6	Bertrand Fortin	23	Ferme Prélude enr.
7	Christian Turcotte	24	Ferme Rayline S.E.N.C.
8	Denis Potvin	25	Ferme Régal enr.
9	Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	26	Ferme Roberto Dufour
10	Ferme Adélaré et Serge Tremblay S.E.N.C.	27	Ferme Roloï inc.
11	Ferme Amblay enr.	28	Ferme Tournevent enr.
12	Ferme Amicale inc.	29	Ferme Yvon Monique et Stéphane Fortin enr.
13	Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.	30	Gérald Émond
14	Ferme Boily SENC	31	Germain Savard
15	Ferme Boréale S.E.N.C.	32	Gilles Fortin
16	Ferme Boudreault et Fils inc.	33	Jacques Boily
17	Ferme Charles Gagné inc.	34	La Ferme des Plaines et Velours inc.

Membership - Coopérative

35	Ferme Denis Boily	47	La Ferme Gratien et André Gagné Ltée
36	Ferme des Papinas SENC	48	Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
37	Ferme des Ruisseaux SENC	49	Laval Pelletier
38	Ferme Domajo inc.	50	Le Potager Grandmont inc.
39	Ferme Evens Labonté	51	Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
40	Ferme Flober inc.	52	Les entreprises agricoles Boulianne S.E.N.C.
41	Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.	53	Dany Boily
42	Ferme JDN Pelletier inc.	54	Michel Bouchard
43	Ferme La Pointe (2000) inc	55	Monsieur Jean-Philippe Coulombe
44	Ferme Lacnor inc.	56	Raynald Côté
45	Ferme L'intervalle inc. (9022-9683 QUÉBEC INC.)	57	Robert Larouche
46	Ferme Luda SENC	58	Ferme Turcotte et fils

Membre auxiliaire

Ferme R.F. Côté (3102-7550 QUÉBEC INC.)

Membres de Soutien

Corporation de développement de Saint-Gédéon
Promutuel du Lac-au-Fjord
Municipalité d'Hébertville-Station



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires fonciers

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leurs terres moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite

Ferme Denis Boily
Michel Bouchard
Raynald Côté
Ferme Pauli Franer enr.
Ferme Rayline S.E.N.C.
Ferme Panoramique inc.
Ferme J.D.N. Pelletier inc.
Ferme Adélarde et Serge Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Amblay enr.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Ferme Boudreault et Fils inc.
Les entreprises agricoles Boulianne
S.E.N.C.
Ferme André Côté (9124-0648 Québec
inc.)
Ferme Roloï inc.
Ferme des épinettes (2960-5318 Québec
Inc.)
Ferme Luda S.E.N.C.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
2969-8743 Québec inc. (Ferme
Dorésyma Boulianne)
Ferme Régald enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Ferme Charles Gagné inc.
La ferme des Plaines et Velours inc.
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC
INC.)
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683
Québec inc.)
Ferme Boily S.E.N.C.

Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.
Ferme Tournevent enr.
La Ferme Gratien et André Gagné ltée
Ferme Morivan inc.
Ferme Amicale inc.
Les cultures Girard et Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Stéphane Côté
Ferme Evens Labonté
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Ferme Prélude inc.
Gilles Fortin
Jacques Boily
Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.
Groupe Lacnor S.E.N.C.
Bertrand Fortin
Gérald Émond
Robert Larouche
Ferme La Pointe(2000) inc.
Jean-Philippe Coulombe
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane
Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Ferme N.G. Côté enr.
Robert Boudreault
Ferme des ruiseaux
Denis Potvin
Ferme prélude enr.
Germain Savard
Ferme Roberto Dufour
Alain Lavoie



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires financiers

Détenteurs de parts de catégorie A

Denis Boily
Michel Bouchard
Raynald Côté
Ferme PauliFraner enr.
Raynald Dufour
Ferme Panoramique inc.
Daniel Pelletier
Annie Villemeuve
Serge Tremblay
Viviane Gilbert
André Tremblay
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Claire Boily
Yvon Blackburn
Ferme Boudreault et Fils inc.
André Côté
Ferme Roloï inc.
Ferme des épinettes (2960-5318 Québec Inc.)
Luc Harvey
Linda Gervais
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
Karl Boulianne
2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)
Doris Gobeil
Rémy Boulianne
Ferme Régäl enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Charles Gagné
Martin Lajoie
Karine Lajoie
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
Sylvain Gagné
Ferme Boily S.E.N.C.
Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.

Jacques Dallaire
La Ferme Gratien et André Gagné ltée
Placement Girard & Morin S.E.N.C.
Ferme Amicale inc.
Evens Labonté
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Gilles Fortin
Jacques Boily
Édith Maltais
Juan José Boily-Maltais
Taïli Boily-Maltais
Félix Boily-Maltais
Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.
Gérald Émond
Robert Larouche
Ferme La Pointe(2000) inc.
Richard Lapointe
Jean-Philippe Coulombe
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Agathe Boivin
Nicol Côté
Christiane Tremblay
Pierre Bouchard
Pierre Morin
Jacinthe Fortin
Omer Bouchard
Audree Bouchard
Stéphane Larouche
Josée Lamirande
Bernard Claveau
Luigi Bouchard
Val-Éo coopérative de solidarité
Gestion Réal Bouchard inc.
Promutuel du Lac-au-Fjord



États financiers



État financiers

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 1

Rapport de mission d'examen

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ
États financiers
au 31 octobre 2010

Aux membres de
VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Nous avons procédé à l'examen du bilan de VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ au 31 octobre 2010, ainsi que des états des résultats et réserve et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la coopérative.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton SENDEL
Alma, le 15 mars 2011

Rapport de mission d'examen	2
États financiers	3
Résultats et réserve	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6 - 10
Notes complémentaires	

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 8739

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Résultats et réserve

de l'exercice terminé le 31 octobre 2010
(non vérifié)

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Honoraires SEC Val-Éo	2 369	1 048
Honoraires de consultation	9 630	4 645
	<u>11 999</u>	<u>5 693</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		386
Honoraires administratifs		81
Assurances		286
Taxes et permis	1 774	138
Fournitures et frais de bureau	9	40
Honoraires professionnels	360	295
Intérêts et frais bancaires	128	246
	<u>2 271</u>	<u>1 472</u>
Revenus d'intérêts	9 728	4 221
	<u>227</u>	<u>164</u>
Excédent de l'exercice	9 955	4 385
Réserve au début	20 450	16 065
Réserve à la fin	<u>30 405</u>	<u>20 450</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2010
(non vérifié)

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	9 955	4 385
Éléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 3)	(44 055)	18 730
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(34 100)	23 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	39 795	16 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>5 695</u>	<u>39 795</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	5 695	9 631
Épargne	<u>5 695</u>	<u>30 164</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Bilan

au 31 octobre 2010
(non vérifié)

5

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	5 695	9 631
Épargne sans échéance, encaissé au cours l'exercice		30 164
Débiteurs (note 4)	60 774	15 141
Placements (note 5)	66 469	54 936
	30 000	30 000
	96 469	84 936
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	4 564	2 986
AVOIR		
Avoir des membres	61 500	61 500
Capital-social (note 7)	9 955	4 385
Avoir de la coopérative	20 450	16 065
Excédent de l'exercice	91 905	81 950
Réserve	96 469	84 936

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ

Notes complémentaires

au 31 octobre 2010
(non vérifié)

6

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Val-Éo Coop de Solidarité, constituée selon la Loi sur les coopératives, opère dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Règles comptables

Les états financiers de la coopérative sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, à l'exception des ristournes et des impôts sur les bénéfices qui sont comptabilisés au cours de l'exercice subséquent, de l'avis des membres qui est présenté à l'avis plutôt qu'en élément de passif et que l'excédent sera inscrit à la réserve au cours du prochain exercice. Ces particularités découlent des exigences de la loi sur les Coopératives et de son règlement d'application.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et le dépôt sans échéance sont classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts et de dividendes, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Revenu nets de placements.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ
Notes complémentaires

au 31 octobre 2010
(non vérifié)

7

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont désignés par la coopérative comme étant détenus à des fins de transaction parce que la coopérative juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la coopérative.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les parts dans une société en commandite sont classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués au coût.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les comptes clients et l'avance à la société en commandite sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Revenus nets de placements, le cas échéant.

Constatation des produits

Les principales sources de produits de la société sont les revenus d'honoraires dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Impôts sur les bénéfices

La coopérative utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ
Notes complémentaires

au 31 octobre 2010
(non vérifié)

8

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2010	2009
Débiteurs	\$	\$
Subvention à recevoir	(45 633)	10 403
Créditeurs	1 578	24 390
Revenus reportés	(44 055)	(5 090)
		(10 973)
		18 730

4 - DÉBITEURS

	2010	2009
Comptes clients	\$	\$
Avance à une société en commandite	60 774	1 623
	60 774	13 518
		15 141

5 - PLACEMENTS

	2010	2009
Au coût :	\$	\$
Société en commandite Val-Éo :		
30 000 parts de catégorie « A » et 30 000 parts de catégorie « B »	30 000	30 000

6 - CRÉDITEURS

	2010	2009
Comptes fournisseurs et charges à payer	688	749
Taxes à la consommation	3 876	2 237
	4 564	2 986

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2010
 (non vérifié)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La coopérative est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la coopérative.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la coopérative à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. La coopérative fait des évaluations de crédit de la situation financière de ses clients et n'obtient généralement pas de cautionnement de leur part.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

VAL-ÉO COOP DE SOLIDARITÉ
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2010
 (non vérifié)

7 - CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Parts de qualification

Chaque membre utilisateur doit souscrire 25 parts sociales de 10 \$ chacune et 750 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune, payable à raison de 250 \$ comptant au moment de l'admission et le reste par versements trimestriels égaux de 250 \$

Chaque membre associé doit souscrire 25 parts sociales de 10 \$ chacune et 250 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune, payable à raison de 250 \$ comptant au moment de l'admission et le reste par versements trimestriels égaux de 250 \$

Chaque membre travailleur doit souscrire 1 part sociale de 10 \$ et 240 parts de qualification privilégiées de 1 \$ chacune, payable au moment de l'admission comme membre

Chaque membre de soutien doit souscrire 100 parts sociales de 10 \$ chacune

Parts privilégiées

Un nombre illimité de parts privilégiées et de parts privilégiées participantes d'une valeur nominale de 1 \$

	2010	2009
	\$	\$
Émis et payé		
1 775 parts sociales de qualification	17 750	17 750
43 750 parts privilégiées de qualification	43 750	43 750
	<u>61 500</u>	<u>61 500</u>

8 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ

Au cours de l'exercice, la société a conclu les opérations suivantes avec la société en commandite Val-Eo dans le cours normal de ses activités :

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Honoraires de gestion	2 369	1 048

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange.

9 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif de la coopérative est de préserver la capacité de celle-ci à poursuivre ses activités afin de fournir un rendement à ses membres.

États financiers



Rapport de mission d'examen

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
États financiers
au 31 octobre 2010

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Nous avons procédé à l'examen du bilan de SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO au 31 octobre 2010, ainsi que des états des résultats, de l'état de l'avoir des associés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Alma, le 15 mars 2011

Rapport de mission d'examen	2
États financiers	
Résultats	3
État de l'avoir des associés	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 10

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Résultats

 de l'exercice terminé le 31 octobre 2010
 (non vérifié)

	2010	2009
	\$	\$
Chiffre d'affaires		
Frais d'exploitation	42 287	14 187
Honoraires administratifs	27	2 022
Excavation et installation mât	36 573	
Frais pour soumission	1 323	1 901
Assurances	48	48
Taxes et permis	215	840
Déplacements	324	468
Représentation	450	777
Fournitures et frais de bureau	8 587	13 961
Honoraires professionnels	2 369	1 048
Honoraires de gestion	174	84
Intérêts et frais bancaires	11 490	14 394
Amortissement des immobilisations	103 867	49 730
	<u>(103 967)</u>	<u>(49 730)</u>
Autres revenus	346	2 386
Intérêts sur les placements	40 785	
Revenu de subvention	41 131	2 386
Perte nette	<u>(62 736)</u>	<u>(47 344)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
État de l'avoir des associés

 de l'exercice terminé le 31 octobre 2010
 (non vérifié)

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	(276 176)	(228 832)
Perte nette	62 736	47 344
Solde à la fin	<u>(338 912)</u>	<u>(276 176)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2010
(non vérifié)

5

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(62 736)	(47 344)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	11 490	14 394
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	(10 823)	515
Subvention à recevoir	(40 785)	
Créditeurs	38 235	22 540
	(64 619)	(9 895)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de parts et flux de trésorerie liés aux activités de financement		67 890
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(64 619)	57 995
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	91 662	33 667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	27 043	91 662

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO

Bilan

au 31 octobre 2010
(non vérifié)

6

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme	27 043	15 783
Encaisse		75 879
Épargne sans échéance, encaissé au cours de l'exercice	14 327	3 504
Taxes à la consommation à recevoir	40 785	
Subvention à recevoir	82 155	95 166
	45 656	57 146
	127 811	152 312
Immobilisations (note 3)		
PASSIF		
Passif à court terme	60 774	22 539
Créditeurs (note 4)		
AVOIR DES ASSOCIÉS	405 949	405 949
Parts des associés (note 5)	(338 912)	(276 176)
Insuffisance de capital	67 037	129 773
	127 811	152 312

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commanditaire

Commanditaire

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2010
 (non vérifié)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo, formée selon le Code civil du Québec, est une société en commandite qui opère dans le domaine de la mise en valeur de la ressource éolienne en territoire privé et dans l'exploitation d'un parc d'énergie éolienne.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que des événements en cours et sur les mesures pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les principales sources de produits de la société sont les revenus d'énergie éolienne. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements dont l'échéance est de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mât de mesure de vent	20 %
Équipement informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2010
 (non vérifié)

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôts sur les bénéfices

Aucune provision pour impôts sur les bénéfices n'a été constatée puisque chaque commanditaire est imposé personnellement sur sa part du bénéfice.

3 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Coût non amorti
Mât de mesure de vent	98 156	52 926	45 230
Équipement informatique	1 459	1 033	426
	<u>99 615</u>	<u>53 959</u>	<u>45 656</u>

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Coût non amorti
Mât de mesure de vent	98 156	41 618	56 538
Équipement informatique	1 459	851	608
	<u>99 615</u>	<u>42 469</u>	<u>57 146</u>

	2010	2009
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$	\$
Dû au commandité, sans intérêt	<u>60 774</u>	<u>11 521</u>
	<u>60 774</u>	<u>11 018</u>
	<u>60 774</u>	<u>22 539</u>

4 - CRÉDITEURS

Comptes fournisseurs et charges à payer
 Dû au commandité, sans intérêt

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2010
 (non vérifié)

5 - PARTS DES ASSOCIÉS

Autorisé

Nombre illimité de parts de six (6) catégories

Catégorie « A », valeur nominale de 1 \$, votantes, non participantes, rachetables au gré du détenteur.

Catégorie « B », sans valeur nominale, non votantes, participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque part de catégorie « A » donne droit de recevoir un nombre correspondant de parts de catégorie « B » pour toute souscription à des parts de catégorie « A », par une même personne ou une personne qui lui est liée, inférieur ou égal à 5 000 \$ et deux parts de catégorie « B » pour la portion excédant 5 000 \$.

Catégorie « C », sans valeur nominale, votantes et participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui accorde à la Société en commandite une option irrévocable et exclusive visant la création en faveur de la Société en commandite d'un droit de propriété superficielle sur sa propriété foncière et autorisant l'installation et l'exploitation éventuelle d'une ou de plusieurs éoliennes et équipements de production d'énergie éolienne recevra en contrepartie des parts de catégorie « C ». Le nombre de part de catégorie « C » est déterminé en fonction de la superficie de la propriété foncière visée par l'option.

Catégorie « D », sans valeur nominale, votantes, non participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui accorde à la Société en commandite un engagement irrévocable de ne consentir aucun droit d'exploiter la ressource éolienne sur sa propriété foncière, à quiconque, directement ou indirectement, par la cession ou autrement, à l'exception de la Société en commandite, conformément aux modalités et conditions de l'acte constatant cet engagement irrévocable recevra en contrepartie des parts de catégorie « D ». Le nombre de parts de catégorie « D » est déterminé en fonction de la superficie de la propriété foncière visée par cet engagement irrévocable.

Catégorie « E », sans valeur nominale, non votantes, participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui est propriétaire d'une propriété visée ou qui est propriétaire d'un terrain autre qu'une propriété visée, situé dans une zone de proximité foncière, se voit émettre, à titre de compensation, des parts de catégorie « E », à raison de une (1) part pour chaque demi hectare de propriété située dans ladite zone.

Catégorie « F », sans valeur nominale, non votantes, participantes, rachetables au gré du détenteur. Chaque personne qui est propriétaire d'un immeuble protégé situé dans la zone de proximité résidentielle, se voit émettre, à titre de compensation, des parts de catégorie « F », à raison de cent (100) parts par immeuble protégé.

	2010	2009
	\$	\$
Émis et payé	405 949	405 949
Parts des associés	405 949	405 949

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2010
 (non vérifié)

6 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ

Au cours de l'exercice, la société a conclu les opérations suivantes avec son commandité dans le cours normal de ses activités :

	2010	2009
	\$	\$
Charges	2 369	1 048
Honoraires de gestion	2 369	1 048

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange.

Prévisions budgétaires

**Prévisions budgétaires
Val-Éo Coopérative de solidarité**

Annexe 3



Val-Éo

Budget Prévisionnel Val-Éo Coopérative 2011

	Janv. 11	Fev. 11	Mars 11	Avr. 11	Mai 11	Juin 11	Juill. 11	Août 11	Sept. 11	Oct. 11	Nov. 11	Dec. 11		
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	60 572 \$	55 782 \$	47 368 \$	45 528 \$	38 248 \$	51 175 \$	42 624 \$	51 811 \$	43 559 \$	53 025 \$	49 112 \$	57 713 \$	57 713 \$	
Provenance des fonds														
Contribution membres														
Revenu de consultation														0 \$
Honoraires facturés à SEC			13 865 \$		20 983 \$		17 438 \$		17 327 \$		12 363 \$			81 976 \$
Total provenance des fonds	0 \$	0 \$	13 865 \$	0 \$	20 983 \$	0 \$	17 438 \$	0 \$	17 327 \$	0 \$	12 363 \$	0 \$	0 \$	81 976 \$
Utilisation des Fonds														
Honoraires de gestion, directeur	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	4 550 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	44 097 \$	
Honoraires d'adjoint-administratif	1 725 \$	1 725 \$	2 490 \$	2 490 \$	2 967 \$	3 462 \$	3 462 \$	3 462 \$	2 473 \$	2 473 \$	2 473 \$	2 473 \$	29 946 \$	
Honoraires	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	115 \$	0 \$	
Assurance responsabilité civile													1 380 \$	
Production États financiers annuels			3 500 \$										3 500 \$	
Fournitures et papeteries de bureau		300 \$			300 \$				300 \$				900 \$	
Logiciel informatique		600 \$				150 \$				150 \$			900 \$	
Équipement informatique		1 000 \$											1 000 \$	
Honoraires professionnels Cain (CDAQ)									300 \$				0 \$	
Site Internet													300 \$	
Relation Publique (communication)													0 \$	
Taxes Licences et permis			75 \$			150 \$							225 \$	
Loyer													0 \$	
Commande			3 000 \$										3 000 \$	
Frais de formation			500 \$										500 \$	
Frais de vie associative	25 \$	25 \$	500 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	775 \$	
Frais de repas, de dépl. et de représ.	75 \$	75 \$	350 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	75 \$	1 350 \$	
Intérêts et frais bancaires	25 \$	25 \$	625 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	900 \$	
Total utilisation des fonds	4 790 \$	8 415 \$	15 704 \$	7 279 \$	8 057 \$	8 551 \$	8 251 \$	8 251 \$	7 862 \$	3 913 \$	3 763 \$	3 938 \$	88 773 \$	
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	55 782 \$	47 368 \$	45 528 \$	38 248 \$	51 175 \$	42 624 \$	51 811 \$	43 559 \$	53 025 \$	49 112 \$	57 713 \$	53 776 \$		

**Budget Prévisionnel Val-Éo
Coopérative 2012**

**Budget Prévisionnel Val-Éo
Coopérative 2013**

	1er trim. 2012	2ieme trim. 2012	3ieme trim. 2012	4ieme trim. 2012		1er trim. 2013	2ieme trim. 2013	3ieme trim. 2013	4ieme trim. 2013	
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	53 776 \$	41 426 \$	47 723 \$	48 481 \$		49 389 \$	42 461 \$	49 045 \$	49 907 \$	50 919 \$
Provenance des fonds										
Contribution membres										
Revenu de consultation										
Honoraires facturés à SFC	8 085 \$	21 456 \$	15 917 \$	15 917 \$	61 376 \$	15 760 \$	23 822 \$	18 100 \$	18 100 \$	75 781 \$
Total provenance des fonds	8 085 \$	21 456 \$	15 917 \$	15 917 \$	61 376 \$	15 760 \$	23 822 \$	18 100 \$	18 100 \$	75 781 \$
Utilisation des Fonds										
Honoraires de gestion, directeur	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$	12 600 \$	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$	12 600 \$
Honoraires d'adjoint-administratif	10 674 \$	10 674 \$	10 674 \$	10 674 \$	42 697 \$	10 888 \$	10 888 \$	10 888 \$	10 888 \$	43 551 \$
Honoraires	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Assurance responsabilité civile	360 \$	360 \$	360 \$	360 \$	1 440 \$	375 \$	375 \$	375 \$	375 \$	1 500 \$
Production États financiers annuels	3 650 \$	3 650 \$	3 650 \$	3 650 \$	3 650 \$	3 800 \$	3 750 \$	3 750 \$	3 750 \$	3 800 \$
Fournitures et papeteries de bureau	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 200 \$	350 \$	350 \$	350 \$	350 \$	1 400 \$
Logiciel informatique	500 \$	150 \$		150 \$	800 \$	500 \$	150 \$		150 \$	800 \$
Équipement informatique					0 \$					0 \$
Honoraires professionnels Cain (CDAQ)					0 \$					0 \$
Site Internet					300 \$			300 \$		300 \$
Relation Publique (communication)					0 \$		0 \$			0 \$
Taxes Licences et permis	75 \$	150 \$			225 \$	100 \$	150 \$			250 \$
Loyer					0 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$		7 200 \$
Commandite					0 \$					0 \$
Frais de formation	500 \$				500 \$	500 \$				500 \$
Frais de vie associative	550 \$	75 \$	75 \$	75 \$	775 \$	550 \$	75 \$	75 \$	75 \$	775 \$
Frais de repas, de dépl. et de reprêts.	500 \$	225 \$	225 \$	225 \$	1 175 \$	500 \$	225 \$	225 \$	225 \$	1 175 \$
Intérêts et frais bancaires	175 \$	75 \$	75 \$	75 \$	400 \$	175 \$	75 \$	75 \$	75 \$	400 \$
Total utilisation des fonds	20 434 \$	15 159 \$	15 159 \$	15 009 \$	65 762 \$	22 688 \$	17 238 \$	17 238 \$	17 088 \$	74 251 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	41 426 \$	47 723 \$	48 481 \$	49 389 \$		42 461 \$	49 045 \$	49 907 \$	50 919 \$	

**Budget Prévisionnel Val-Éo
Coopérative 2014**

**Budget Prévisionnel Val-Éo
Coopérative 2015**

	1 ^{er} trim. 2014	2 ^{ème} trim. 2014	3 ^{ème} trim. 2014	4 ^{ème} trim. 2014		1 ^{er} trim. 2015	2 ^{ème} trim. 2015	3 ^{ème} trim. 2015	4 ^{ème} trim. 2015		
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	50 919 \$	43 941 \$	51 387 \$	52 373 \$		53 406 \$	47 963 \$	55 045 \$	56 065 \$	57 077 \$	57 077 \$
Provenance des fonds											
Contribution membres											
Revenu de consultation											
Honoraires facturés à SFC	17 942 \$	26 167 \$	19 657 \$	19 604 \$	83 369 \$	19 499 \$	26 190 \$	20 063 \$	19 995 \$	85 747 \$	19 932 \$
Total provenance des fonds	17 942 \$	26 167 \$	19 657 \$	19 604 \$	83 369 \$	19 499 \$	26 190 \$	20 063 \$	19 995 \$	85 747 \$	19 932 \$
Utilisation des Fonds											
Honoraires de gestion, directeur	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	16 800 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	16 800 \$	
Honoraires d'adjoint-administratif	11 106 \$	11 106 \$	11 106 \$	11 106 \$	44 422 \$	11 328 \$	11 328 \$	11 328 \$	11 328 \$	45 311 \$	
Honoraires	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
Assurance responsabilité civile	390 \$	390 \$	390 \$	390 \$	1 560 \$	405 \$	405 \$	405 \$	405 \$	1 620 \$	
Production États financiers annuels	4 000 \$				4 000 \$	4 150 \$				4 150 \$	
Fournitures et papeteries de bureau	350 \$	350 \$	350 \$	350 \$	1 400 \$	350 \$	350 \$	350 \$	350 \$	1 400 \$	
Logiciel informatique	600 \$	200 \$			1 000 \$	600 \$	200 \$		200 \$	1 000 \$	
Équipement informatique	500 \$				500 \$					0 \$	
Honoraires professionnels Cain (CDAQ)					0 \$					0 \$	
Site Internet			300 \$		300 \$			300 \$		300 \$	
Relation Publique (communication)					0 \$					0 \$	
Taxes Licences et permis	100 \$	150 \$			250 \$	100 \$	150 \$			250 \$	
Loyer	1 950 \$	1 950 \$	1 950 \$	1 950 \$	7 800 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	8 400 \$	
Commandite											
Frais de formation	500 \$				500 \$	500 \$				500 \$	
Frais de vie associative	550 \$	75 \$	75 \$	75 \$	775 \$	550 \$	75 \$	75 \$	75 \$	775 \$	
Frais de repas, de dépl. et de reprêts.	500 \$	225 \$	225 \$	225 \$	1 175 \$	500 \$	225 \$	225 \$	225 \$	1 175 \$	
Intérêts et frais bancaires	175 \$	75 \$	75 \$	75 \$	400 \$	160 \$	75 \$	60 \$	100 \$	395 \$	
Total utilisation des fonds	24 921 \$	18 721 \$	18 671 \$	18 571 \$	80 982 \$	24 943 \$	19 108 \$	19 043 \$	18 983 \$	82 076 \$	0 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	43 941 \$	51 387 \$	52 373 \$	53 406 \$		47 963 \$	55 045 \$	56 065 \$	57 077 \$		77 009 \$

Prévisions budgétaires



Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2011

	Janv. 11	Fév. 11	Mars 11	Avr. 11	Mai 11	Jun 11	Juil. 11	Août 11	Sept. 11	Oct. 11	Nov. 11	Dec. 11	
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	15 511 \$	9 826 \$	9 726 \$	9 224 \$-	9 244 \$-	30 312 \$-	30 332 \$-	67 855 \$-	67 875 \$-	85 287 \$-	85 307 \$-	97 786 \$-	97 786 \$-
Provenance des fonds													
Souscription des commanditaires initiaux													0 \$
Souscription commanditaires additionnels													0 \$
Total provenance des fonds	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Utilisation des Fonds													
Frais de gestion du commandité(cost+5%)	5 600 \$	0 \$	13 865 \$	0 \$	20 983 \$	0 \$	17 438 \$	0 \$	17 327 \$	0 \$	12 363 \$	0 \$	87 576 \$
Licences et permis		80 \$											80 \$
Entretien des mâts							20 000 \$						20 000 \$
Conseils légaux et fiscaux													0 \$
État financier			5 000 \$										5 000 \$
Frais de dépôt d'un projet													0 \$
Préparation de soumission													0 \$
Études techniques					0 \$								0 \$
Collecte et contrôle des données	65 \$		65 \$		65 \$		65 \$		65 \$		65 \$		390 \$
frais bancaires	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	50 \$	20 \$	270 \$
Total utilisation des fonds	5 685 \$	100 \$	18 950 \$	20 \$	21 068 \$	20 \$	37 523 \$	20 \$	17 412 \$	20 \$	12 478 \$	20 \$	113 316 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	9 826 \$	9 726 \$	9 224 \$-	9 244 \$-	30 312 \$-	30 332 \$-	67 855 \$-	67 875 \$-	85 287 \$-	85 307 \$-	97 786 \$-	97 806 \$-	
Accumulation des pertes	-485 491 \$	-485 591 \$	-504 541 \$	-504 561 \$	-525 629 \$	-525 649 \$	-563 172 \$	-563 192 \$	-580 605 \$	-580 625 \$	-593 103 \$	-593 123 \$	
Émission de parts													
Nutrinor (location de bureau)	9 950 \$												
Part des membres													
Cain Lamarre (services rendus)													

**Budget prévisionnel Société en
commandite Val-Éo 2012**

	Janv. 12	Avr. 12	juil. 12	Oct. 12		2013	2014	2015
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	97 806 \$-	111 226 \$-	132 872 \$-	159 044 \$-		175 181 \$-	257 683 \$-	347 792 \$-
Provenance des fonds								
Souscription des commanditaires initiaux								
Souscription commanditaires additionnels								
Total provenance des fonds	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
Utilisation des Fonds								
Frais de gestion du commandité/(cost+5%)	8 085 \$	21 456 \$	15 917 \$	15 917 \$	61 376 \$	75 781 \$	83 369 \$	85 747 \$
Licences et permis	80 \$				80 \$	80 \$	100 \$	100 \$
Entretien des mâts			10 000 \$		10 000 \$			10 000 \$
Conseils légaux et fiscaux					0 \$			
État financier	5 000 \$				5 000 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$
Frais de dépôt d'un projet					0 \$			
Préparation de soumission					0 \$			
Études techniques					0 \$			
Collecte et contrôle des données	195 \$	130 \$	195 \$	130 \$	650 \$	840 \$	840 \$	840 \$
frais bancaires	60 \$	60 \$	60 \$	90 \$	270 \$	300 \$	300 \$	300 \$
Total utilisation des fonds	13 420 \$	21 646 \$	26 172 \$	16 137 \$	77 376 \$	82 501 \$	90 109 \$	102 487 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	111 226 \$-	132 872 \$-	159 044 \$-	175 181 \$-		257 683 \$-	347 792 \$-	450 279 \$-
Accumulation des pertes	-606 543 \$	-628 189 \$	-654 361 \$	-670 499 \$		-753 000 \$	-843 109 \$	-945 596 \$
Émission de parts								
Nutrinor (location de bureau)								
Part des membres								
Cain Lamarre (services rendus)								

Objectifs



Objectifs

Annexe 5

**Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo
pour l'exercice financier 2011-2012**

Notes :

Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

	Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Campagne de mesure des vents	S'assurer que les données de vent recueillies soient de qualité et permettent un éventuel 2 ^e projet.	Maintenir des instruments de mesure et relocalisation éventuelle de certains mâts	Relocalisation et maintenance des mâts été 2011. Maintenance périodique par la suite.
Étude de d'autres projets	Participer à d'éventuels appels d'offres	Selon l'ouverture d'appels d'offres d'Hydro-Québec	Selon l'ouverture d'appels d'offres d'Hydro-Québec
Cogestion du projet Éoliennes Belle-Rivière	S'assurer que les orientations de Val-Éo soient respectées au sein d'Éoliennes Belle-Rivière	Participation aux travaux d'Éoliennes Belle-Rivière, maintenir les capacités décisionnelles et de représentation du conseil d'administration	Jusqu'en 2015